

# Sainte-Gemmes infos

Bulletin municipal n° 13 - janvier 2012

## Sommaire

- le mot du maire p 1
- les infos communales p 2/3/4/5
- Les infos pratiques et administratives p 6
- l'entreprise... p 7
- les infos environnementales p 8
- Les écoles p 9
- Un peu d'histoire p 10/11
- La vie associative p 12/13/14
- Etat civil p 15
- L'Agenda p 16

## La mairie

12 avenue des sports  
53600 Sainte-Gemmes le Robert  
Tel. : 02 43 90 61 79  
Fax : 02 43 90 63 57

Courriel : [mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr](mailto:mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.sainte-gemmes-le-robert.mairie53.fr>

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et du lundi au jeudi  
de 15h30 à 17h30

Fermé le vendredi après-midi.



## Le mot du Maire ...

L'année 2011 vient de se terminer, une année riche en événements heureux ou malheureux.

2012, sera l'année des Elections Présidentielles et Législatives mais aussi des incertitudes que ce soit dans le travail ou l'économie avec des restrictions qui éventuellement pourraient nous être imposées, espérons que les spécialistes se trompent et que 2012 nous laisse entrevoir de belles éclaircies.

La restauration de la salle des fêtes fait partie des travaux prévus cette année, peut être moins importante que certains l'auraient souhaité (restrictions des aides financières) mais suffisante pour apporter confort et économies.

Dans le lotissement du « Fourneau » les premiers pavillons vont sortir de terre en début d'année, ce qui est important pour nos écoles et les structures mises en place pour accueillir les enfants, et j'encourage vivement les familles à se renseigner près de la mairie pour ce qui concerne les écoles, garderie, cantine afin que le dynamisme de notre village continue.

L'ouverture d'un salon de coiffure est prévu pour le printemps, nous souhaitons à Madame Lambert la bienvenue parmi nous.

Le regroupement des 4 communautés de communes entre dans la phase décisive, le débat sur la fiscalité fait partie des points qui demandent toute notre attention.

Pour cette nouvelle année, l'ensemble du Conseil Municipal, le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2012 !

Roland Collet.

## VŒUX 2012

Vous êtes conviés à la présentation des vœux du maire et de l'ensemble du conseil municipal le dimanche 15 janvier 2012 à la salle des fêtes à partir de 11h, suivi du pot de l'amitié.

## • LA SALLE DES FETES COMMUNALE

Pour diminuer la consommation d'énergie liée à leur patrimoine, les petites communes disposent de leviers importants et pas nécessairement coûteux.

### « Les enjeux »

Face au dérèglement climatique, à l'épuisement des énergies fossiles et à l'augmentation de leur coût, il est judicieux de maîtriser les consommations énergétiques. Par leurs responsabilités et leur pouvoir de décision (gestion des bâtiments communaux, distribution de l'énergie, aménagement du territoire), les petites communes ont un rôle moteur à jouer, qui peut ensuite servir d'exemple pour inciter les particuliers et les entreprises à passer à l'action également.

Les communes possèdent un patrimoine important (bâtiments communaux, éclairage public, véhicules municipaux) qui consomme de l'énergie. De multiples actions sont possibles pour réduire ces dépenses énergétiques, à commencer par une meilleure gestion de l'existant.

### « Conseil en Énergie Partagé »

Aujourd'hui, de plus en plus de communes partagent un conseiller technique à l'échelle du territoire. Ce conseiller partagé réalise pour chaque commune un bilan énergétique du patrimoine.

Il propose également un accompagnement personnalisé dans la durée pour les aider concrètement à réaliser des actions de réduction de leurs consommations d'énergie et d'eau, en fonction de priorités fixées. Le conseil en énergie partagé bénéficie du soutien financier de l'ADEME, de la Région et du FEDER.

Une pré-étude thermique a été réalisée sur l'ensemble du bâtiment constituant la salle des fêtes, la mairie et les vestiaires du foot, par le thermicien de l'Association Synergie en partenariat avec le SVET et l'ADEME, en avril de cette année, afin d'analyser et comprendre les différents points à améliorer.

Les résultats de cette étude ont fait apparaître les points suivants :

=> sur les éléments énergétiques :

- le chauffage du bâti : le fuel (représente 66 % de la consommation globale du bâtiment) , il s'agit d'une énergie fossile non renouvelable, non propre et coûteuse ;
- Une régulation/programmation non adaptée à l'utilisation ;
- Chaudière d'origine (le brûleur a été remplacé en 1979) ; Rendement très bas et puissance (80/100 Kw) non adaptée de la chaudière.

=> sur l'enveloppe du bâti : une isolation non parfaite

- Les menuiseries extérieures, pour des grandes ouvertures, sont en bois avec simple vitrage et sont anciennes ;
- L'isolation des murs extérieurs est inexistante ;
- L'isolation des planchers bas sur les locaux non chauffés est absente ;

- L'isolation des parois verticales sur les locaux non chauffés est également absente ;

- L'isolation sous toiture est absente sur certaines parties du bâtiment, ou insuffisante lorsqu'elle existe.

=> sur les équipements électriques : (représente 26 % de la consommation globale du bâtiment)

- Matériel de commande classique pour l'éclairage (interrupteur et tableau avec boutons poussoirs) ;

- Pas de ventilation mécanique ;

- Problème d'organisation des postes de travail par rapport à l'éclairage artificiel et naturel.

=> les autres défauts constatés :

- Le faux-plafond récent de la mairie n'est pas isolé (vide d'air uniquement) ;

- Toiture ancienne sur l'ensemble du bâtiment (plaque fibrociment avec mousse) ;

- Hauteur sous-plafond salle principale importante ;

- La « buvette » est une zone froide non isolée ;

- La peinture sur les murs extérieurs se décolle sur certaines parties (notamment au Nord) ;

- Murs extérieurs des combles irréguliers : « trous thermiques ».



D'une manière générale, il est important qu'une commune, pour la bonne gestion de l'ensemble de son patrimoine, se donne des axes de conduites à tenir :

### 1. « Le diagnostic énergétique et le suivi régulier des consommations pour optimiser les coûts liés à l'énergie »

Il est impératif d'établir le bilan énergétique annuel des dépenses et des consommations de la collectivité pour pouvoir procéder aux premières analyses : les ratios de base (coûts par habitant, par m<sup>2</sup> chauffé, par kilomètre de voirie, par véhicule, par point d'éclairage...) permettent d'abord de suivre et de comparer les dépenses énergétiques, et ensuite de se prononcer sur la mise en place d'une politique de maîtrise de l'énergie.

### 2. « La sensibilisation à des comportements économes »

Les améliorations d'ordre technique ne peuvent pas tout : le premier facteur d'économie passe par les comportements individuels vis-à-vis de l'usage de l'énergie (et de l'eau également). Des actions d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie doivent être menées auprès du personnel communal et des usagers des services.

### 3. « Un budget dédié à l'action »

Une commune devrait consacrer des moyens à la bonne gestion de l'énergie et ainsi disposer d'un budget bien identifié. Un travail de réflexion préalable permet de déterminer et de hiérarchiser les actions à mener, puis de réaliser un suivi sur le long terme sous la forme d'un tableau de bord.

#### « Exemples d'améliorations possibles au niveau de la commune »

Avant d'envisager le remplacement des équipements ou la rénovation poussée du bâti, il existe des actions très simples à mener, qui ne nécessitent pas ou peu d'investissement et qui sont immédiatement rentables.

Dans les bâtiments, un entretien et une maintenance régulière des installations s'imposent (vérification des rendements des chaudières et des systèmes de régulation...). L'adaptation du temps de chauffage aux horaires d'occupation des locaux peut engendrer une grande économie. L'automatisation des bâtiments est souvent bénéfique (détecteur de présence, horloge journalière et hebdomadaire...). On peut aussi calorifuger à moindres frais les tuyaux de canalisations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Il est judicieux de revoir l'ensemble des contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour ne souscrire que la puissance nécessaire. Des stratégies existent pour diminuer les puissances électriques souscrites, telles que la réduction des pointes, le délestage, le passage des installations en monophasé, etc. L'isolation thermique demande un investissement plus important, mais c'est souvent une opération rentabilisée rapidement (en particulier l'isolation des combles).

Il est plus judicieux de cibler un niveau de performance de type Bâtiment Basse Consommation (BBC-Effinergie), à chaque fois que des travaux sont envisagés, afin d'éviter de devoir intervenir à nouveau quelques années plus tard.

Dans le cas d'un projet de nouveau bâtiment, quelques orientations importantes sont à prendre en compte : engager au préalable une réflexion sur l'aménagement urbain, penser à un usage intercommunal et à la modularité des locaux, privilégier une approche bioclimatique, cibler dès aujourd'hui un Bâtiment à Basse Consommation (obligatoire dès novembre 2011), utiliser les énergies renouvelables (solaire et bois-énergie en particulier).

La synthèse des points négatifs relevés sur le bâtiment de la salle des fêtes et des axes de conduites à tenir, il a été préconisé différentes interventions à prévoir selon plusieurs ordres des priorités :

=> Priorité 1 : isolé l'enveloppe du bâti :

- isolation par l'extérieur ou intérieure ;
- menuiseries extérieures avec double vitrage peu émissif ;
- isolation sous toiture ;
- isolation des parois en contact avec les locaux non chauffés (12 cm) ;

=> Priorité 2 : réguler et programmer :

- l'installation d'un régulateur en fonction de la température extérieure, de sondes de température ;
- L'installation d'un programmeur réglé en fonction des occupations régulières.

=> Priorité 3 : le chauffage et production d'eau chaude :

- remplacer le mode de production de chaleur et d'eau chaude existant par une nouvelle chaudière utilisant une énergie renouvelable (bois énergie par exemple).

Toutefois, pour des raisons budgétaires, la commune de Ste Gemmes, ne peut procéder à l'ensemble de ces travaux.

Il a donc été décidé, suivant les possibilités de la commune, de consacrer un budget de 150 000 € (+ ou - 10 %) pour ces travaux. Par ailleurs, la commune va déposer des dossiers de demande de subvention afin d'essayer de réduire au maximum la charge de l'investissement, sachant toutefois qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir de tels financements.

A cette date, il a été élaboré un cahier des charges afin de lancer un appel d'offres auprès de diverses entreprises, en vue d'obtenir un chiffrage précis pour les travaux suivants que le conseil a décidé de privilégier :

- remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation qui diminuera la consommation de fuel de 30 % ;
- nouveau plafond répondant aux normes d'isolation et phoniques en vigueur ;
- remplacement des ouvertures pour des menuiseries doubles vitrages sécurisées ;
- rafraichissement des peintures.

Il faut rappeler que la construction de ce bâtiment date de 1964, à l'époque il s'agissait d'une construction très innovante et permettait à la commune de Sainte Gemmes le Robert d'avoir une des plus grandes et belles salles des fêtes du département.

La rénovation de la salle des fêtes constitue l'un des grands projets du conseil municipal.

**Pendant la durée des travaux la salle des fêtes sera fermée pour une durée de 2 à 3 mois. Pour tous renseignements, merci de vous adresser à la mairie.**





### • CHEMIN COMMUNAL

L'ouverture du tronçon de chemin communal en continuité de Pierre-Aigue vers le Montaigu est effective depuis le mois d'Octobre. C'est un chemin inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée validé par le Conseil Municipal. Il permet ainsi un itinéraire de randonnée reliant le Gué de Selle et le Montaigu en évitant la route D 552, ce qui est plus sécurisant pour les randonneurs, notamment les cavaliers.

Outre les travaux de débroussaillage et l'enlèvement des encombrants effectués par les services techniques de la C.C.P.E. des aménagements ont été jugés nécessaires pour limiter les contraintes incontournables pour l'agriculteur exploitant les parcelles de part et d'autre dudit chemin. Aussi plusieurs portillons et quelques barrières ont été posés sur une certaine distance afin de laisser libre la circulation des animaux et le passage des véhicules de l'agriculteur, sans entraver celle des randonneurs ou cavaliers.

Ces travaux ont été financés par le Conseil Général pour les matériaux et leur mise en œuvre a été réalisée par la C.C.P.E.

Au regard de l'usage de ce chemin, dans le temps, il n'est pas exclu de revoir ou de modifier des aménagements s'ils s'avéraient nécessaires.

En parallèle à l'ouverture de ce chemin c'est plusieurs petits tronçons qui ont été cédés aux riverains supprimant dans certains cas des traversées de cour de propriétés qui n'étaient pas souhaitables en cas d'ouverture aux randonneurs.

### • LOTISSEMENT DE « LA HERVEILLERE »

Le lotissement de « la Herveillère » n'est à ce jour pas complètement achevé. En effet, deux parcelles n'ont pas trouvé acquéreurs. Il s'agit des lots A1 et C4, d'une superficie respective de 855 et 825 m<sup>2</sup>.

Il a donc été décidé de porter le prix de vente de ces parcelles de 26 € à 20 € TTC le m<sup>2</sup>, auquel s'ajouteront les frais de notaires.

### • PANNEAUX D'ENTREE du BOURG (route d'Evron)



Lors de la dernière réunion du conseil municipal du 09 décembre, il a été décidé

d'accepter les nouvelles limites d'agglomération (route d'Evron) définies par la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne.

En effet, les panneaux d'entrée d'agglomération sont actuellement situés, en venant d'Evron, après la jonction entre la liaison piétonne et le chemin dit de « la Loge », ainsi qu'après la sortie de la zone artisanale des Ormes.

Les panneaux vont donc être décalés vers Evron afin de réduire la vitesse des véhicules et ainsi sécuriser les véhicules entrant ou sortant de la zone artisanale ainsi que les piétons qui peuvent être amenés à traverser la route départementale (liaison piétonne - chemin de « la Loge »).

### • COLUMBARIUM

Par délibération en date du 17 juin 2011, le conseil municipal a approuvé la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal. Le columbarium constitue un espace de 3 cases (appelées cave urne) qui seront proposées aux familles des défunts.

Le prix d'une concession a été fixé à 700 € pour une durée de 30 ans. La demande de concession est à faire en mairie.



## LES INFOS COMMUNALES

### • Visite de l'Hôtel de Ville de Paris et de l'Assemblée Nationale

Le mercredi 5 octobre 2011, les élus accompagnés de leurs conjoints ainsi que les employés municipaux se sont rendus à Paris sous l'invitation du député maire de Laval Guillaume GAROT.

Nous sommes partis à 8h30 de Ste Gemmes, comme nous avons de l'avance sur notre programme le chauffeur du car nous a fait une visite des grands monuments de Paris (La tour Eiffel, le champ de Mars, l'Arc de Triomphe, l'Obélix, l'Elysée...).

A 14h30, nous sommes arrivés à l'hôtel de Ville de Paris où nous avons été reçus par Mme Claudine BOUYGUES collaboratrice de M. GAROT et qui nous a servi de guide tout au long de cette journée.



Hôtel de ville

Nous avons emprunté l'escalier d'honneur des personnalités pour nous rendre dans la somptueuse salle des fêtes (sur un pan de mur on remarque des miroirs pour nous rappeler la galerie des glaces du château de Versailles, sur les murs des peintures représentant les différentes régions de France, des lustres gigantesques, des rideaux de soie).



Après être passé dans différentes salles toutes plus belles les unes que les autres, nous sommes entrés dans la salle du conseil (le conseil de

Paris, à la fois conseil municipal et conseil général est composé de 163 membres, élus tous les 6 ans dans les 20 arrondissements de la capitale. Ces conseillers élisent le Maire de Paris, premier magistrat de la Ville). Roland COLLET a pris quelques instants la place de Bertrand DELANOE l'actuel Maire.

A 16h30, arrivés à l'Assemblée Nationale, nous sommes accueillis par Guillaume Garot qui nous a présenté le rôle des députés et surtout le sien. Nous avons pu assister pendant environ  $\frac{1}{4}$  heure aux débats dans l'hémicycle (nous n'avions pas le droit de parler, ni de chuchoter, ni de bouger et encore moins de prendre des photos).

Nous sommes ressortis vers 18h30 après la traditionnelle photo devant les marches de l'assemblée.



Ensuite direction le quartier de Montmartre après avoir gravi 250 marches environs, nous voilà arrivés dans un cabaret pour un diner spectacle « Chez ma Cousine » où se mêlent des chansonniers, des illusionnistes, des humoristes, des imitateurs. Nous avons bien fait marcher nos zygomatiques.

Il est minuit le spectacle est terminé, il faut redescendre les marches et reprendre le car direction Ste Gemmes.

Nous avons passé une excellente journée que nous n'oublierons pas de sitôt, merci aux organisateurs.

## LES COMMERCES

### • RESTAURANT La PANTOUFLE

Cela fait déjà plus d'un an que le restaurant La PANTOUFLE est ouvert, avec un bilan relativement positif. Ce bilan est dû à une clientèle fidèle, régulière, comme les associations et les habitants de Ste Gemmes le Robert que Vincent et Annie BUSSON remercient tout particulièrement. Un grand merci aussi à la mairie, qui a fourni la salle des fêtes, lors de la journée des 1 an du restaurant, car la météo nous avait fait défaut. Cette journée a été un énorme succès, puisque 300

personnes étaient présentes.

Mais parlons de l'avenir, avec plusieurs rendez-vous. A partir du 07 janvier 2012, la PANTOUFLE deviendra une **crêperie tous les week-ends le samedi soir e dimanche midi et soir**, si possible sur réservation. Ensuite, vous avez deux date à retenir, le 14 avril 2012 avec une soirée choucroute accompagnée d'un DJ et enfin le 08 septembre 2012 pour les 2 ans du restaurant avec une animation surprise.

# LES INFOS PRATIQUES ET ADMINISTRATIVES

## • Les démarches en mairie ou en préfecture

### ✓ Carte nationale d'identité

Pour effectuer une demande de CNI, vous devez venir à la mairie vous-même car il vous faudra remplir un formulaire et apposer vos signatures et empreintes. Vous devrez également apporter :

=> 2 photographies d'identité récentes et identiques ;

=> 1 justificatif de domicile ;

=> votre ancienne carte d'identité (si celle ci est plastifiée) ou à défaut une copie intégrale d'acte de naissance (à demander au lieu de naissance).

**Si vous êtes hébergé** : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant avec copie de votre carte nationale d'identité + facture.



### ✓ Carte grise

Lors d'un changement de domicile vous devez impérativement **faire votre changement d'adresse sur votre carte grise**, pour cela il faut vous munir de :

=> l'ancienne carte grise.

=> une pièce d'identité.

=> une facture au nom de la personne.

Si vous n'avez pas de facture à votre nom : fournir une facture au nom de l'hébergeant, une pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation de domicile faite par l'hébergeant.

Cette démarche peut s'effectuer soit directement auprès des services de la Préfecture (changement gratuit), soit par courrier (un chèque de 2.50€ devra être joint au dossier pour supporter les frais de gestion) ; votre demande devra être envoyée à la Préfecture de la Mayenne - service cartes grises - 46, rue Mazagran - BP 91507 - 53015 LAVAL Cedex

### **Horaires d'ouvertures :**

lundi et jeudi de 9h00 à 13h00

mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h30

**ATTENTION** : le propriétaire d'un véhicule qui ne peut pas se déplacer à la préfecture pour faire les démarches (le mandant) peut demander à une autre personne (le mandataire) de le faire à sa place.

Le mandataire devra alors se présenter en possession des documents suivants :

- une demande sur papier libre, rédigée et signée par le mandant, l'autorisant à présenter le dossier et à récupérer le certificat provisoire d'immatriculation (C.P.I.),
- le dossier complet de la demande,
- sa pièce d'identité valide.

### Pour tous renseignements :

**Permanence téléphonique** : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 02.43.01.51.25.

Pour plus de renseignement, vous pouvez aller sur le site de la préfecture de la Mayenne à l'adresse suivante : [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) (aller dans transport et circulation et ensuite immatriculation de véhicules).

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Voici un lien qui vous permettra d'accéder à tous les documents relatifs à vos démarches administratives : [www.service-public.fr/formulaires/](http://www.service-public.fr/formulaires/)

### Bibliothèque

Ouverture mercredi et samedi de 10 h à 12 h.

Été : fermeture entre le 14/07 et le 15/08.

### Les Ecoles

Ecole Publique du Rochard  
Directeur : M. SERRAND : 02.43.90.60.78

Ecole Privée Abbé Angot :  
Directrice : Mme CREQUER 02.43.90.61.81

### Cantine municipale

Pour toutes précisions ou renseignements contacter Mme BAGUELIN (02.43.90.61.95) ou le secrétariat de mairie (02 43 90 61 79)

Tarifs :

- maternelles : 2.40 €
- primaires : 3.18 €

### Garderie municipale

(02.43.69.13.94)

Tarifs facturés à la demi-heure au prix de 0.34 € ce qui porte la facture pour 1h30 de garderie à 1.02 €. (A noter que toute demi-heure commencée sera facturée).

MATIN	7h00 à 7h30	0,34 €
	7h30 à 8h00	0,34 €
	8h00 à 8h30	0,34 €
SOIR	16h45 à 17h00	Gratuit
	17h00 à 17h30	0,34 €
	17h30 à 18h00	0,34 €
	18h00 à 18h30	0,34 €
Le Forfait par enfant non repris à l'heure de la fermeture est porté à		5,00 €

Pour les fréquentations dites « exceptionnelles » (n'atteignant pas 5.00 € sur l'année scolaire), un droit minimum de 5.15 € sera demandé à la famille en fin d'année scolaire.

### Assistantes maternelles.

Mme Nathalie BLANCHE (02.43.90.61.31)

Mme Isabelle FOISNEAU (02.43.90.65.21)

Mme Eveline GUILLOIS (02.43.98.21.53)

Mme Arlette KLISSING (09.54.48.21.89)

Mme Patricia MONTIEGE (02.43.90.61.70)

Mme Nicole PERICHET (02.43.98.81.69)



## Une entreprise : il est « paysan-confiturier » !



Originaire d'Alençon, Jean-Yves Boucher 43 ans vit à « l'Ermitage » avec sa compagne Sylvie Gaisnon auxiliaire de puériculture à mi-temps à la crèche collective de Mayenne et leurs 3 enfants (Aglæ 10 ans, Léo 12 ans et Madeline 14 ans).

« Étudiant (DEUG de Sciences de la Vie et de la Terre et licence de sciences de l'éducation) puis comédien au Théâtre du Pain Perdu (compagnie mayennaise) pendant 5 ans je reviens en 1993 vers mes premiers désirs professionnels : l'agriculture. Nous habitons alors avec Sylvie à La Chapelle au Riboul. En 1994 je travaille dans plusieurs exploitations en Mayenne et ailleurs. Puis en 1995 je parts en formation pendant 12 mois pour préparer un BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) au CFPPA Olivier de Serre en région Rhône-Alpes : dans cette région on trouve beaucoup de petites structures agricoles diversifiées incluant en plus de l'activité agricole une activité artisanales ou d'accueil social ou touristique, de transformation vente directe etc.... Au départ mon projet était de créer une petite structure agricole autour de la « bonne bouffe » (ferme auberge...). J'ai fini pendant la formation par retenir la production de fruits rouges avec transformation en confitures, gelées et sirops et production d'agneau en vente directe.

Pour l'instant l'activité brebis est en sommeil.

Dès 96 nous avons cherché une ferme d'une dizaine d'hectares dans le secteur des Coëvrons, avec sol drainant adapté à la culture fruitière. C'est ainsi que nous nous installons à « l'Ermitage ». La ferme exploitée par M et Mme Mézière jusqu'en 1991 avait été rachetée pour résidence secondaire et production de sapins de Noël. En 1996 elle n'était donc plus exploitée depuis 5 ans. Je suis très heureux d'avoir pu reconstituer une ferme appelée à disparaître (résidence secondaire) où notre famille peut vivre aujourd'hui et où j'ai pu créer mon « gagne pain ».

Aujourd'hui, l'exploitation compte 10 ha dont 1ha de verger de petits fruits : fraises, framboises, cassis, groseilles, rhubarbe, pêches, prunes, menthe. Je cueille aussi dans les haies de la ferme les mûres, les nèfles, le sureau. L'ensemble de la ferme est en Agriculture Biologique (certifiée depuis 2000 compte tenu des délais de reconversion). Pour compléter la gamme de fruits j'achète directement auprès de producteurs bio locaux des pommes, poires, coings ou de plus loin pour les abricots (Drôme). Pour le sucre, il s'agit de sucre de canne... donc il vient d'un peu plus loin !

Je transforme environ 3 tonnes de fruits par an (70% issus de ma production) ce qui correspond à 12 000 produits (pots et bouteilles) et un chiffre d'affaire de 45 000 €.

J'embauche pour m'aider l'équivalent d'un tiers temps : pour la cueillette (plusieurs jeunes de la commune sont venus faire une saison ici !) et la transformation.

En Agriculture Biologique nous n'avons pas le droit d'utiliser de produits phytosanitaire (fongicide, herbicide) ni d'engrais de synthèses (chimique). De même nous n'utilisons que très peu d'antibiotiques ou de médicaments allopathiques pour les animaux. En fait, nous sommes amenés dans nos pratiques à travailler sur l'amont, le préventif. Par exemple quand j'apporte un amendement (composte) à mon sol, je ne nourris pas directement la plante. Je cherche en fait à nourrir les organismes vivants (vers de terre, champignons, bactéries...) de mon sol, pour qu'à leur tour ils nourrissent la plante en mettant à sa disposition les minéraux et autres apports dont elle a besoin.

Pour moi l'Agriculture Biologique c'est d'abord une agriculture qui permet à l'agriculteur d'être autonome sur sa ferme : pas de dépendance vis à vis de l'industrie pétrochimique. J'ai également choisi de vivre sur une petite structure avec de faibles investissements, toujours dans cet esprit d'autonomie mais cette fois-ci vis à vis des banques... Enfin la vente directe m'évite les aléas des cours des marchés mondiaux ou les caprices de la grande distribution.

J'aime le mot « paysan »... c'est à la fois celui qui cultive la terre, nourrit les hommes et celui qui vit au « pays »...

Je vends mes confitures principalement dans des magasins spécialisés en bio (Biocoop de la région). J'aime bien aussi que mes produits soient aussi présents localement (café-épicerie de Mézangers, Shopi à Bais, Gam Vert etc ...). Il y a aussi des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), des associations entre paysans et consommateurs qui permettent à ces derniers de se fournir directement en produits fermiers locaux. Bien sûr on peut aussi les trouver directement à la ferme mais uniquement sur RDV : je n'ai pas de magasin à la ferme.

Les confitures que je vends le plus : la fraise et la framboise toutes simples... Et celles que j'aime : la fraises-rhubarbe, la mirabelle-fraises-anis ou la coings-nèfles...

Pour tous renseignements vous pouvez me contacter au : 02 43 90 60 35.

# LES INFOS ENVIRONNEMENTALES

La commune de sainte Gemmes le Robert est entièrement comprise dans la région dénommée les Coévrons. Cette région aux collines prononcées est constitué essentiellement de roches granitiques, roches dures qui en s'altérant donne un sable grossier encore appelé arène granitique. Le sommet de la commune est le Mont Rochard et culmine à 357 mètres soit une différence de 258 mètres avec le point le plus bas de la commune situé à 99 mètres. Les pentes de collines sont donc prononcées et offre un paysage superbe qui permet d'englober toute la haute vallée de la Jouanne, bien que cette rivière prenne sa source sur la commune de Bais.

Le bocage est encore dense est constitué de chênes têtards, souvent séculaires. La majorité des haies est sur talus, car compte tenue de pentes sur un sol sableux, l'érosion peut être intense. Les fonds de vallons sont humides et imperméables. Les taillis hébergent le châtaignier et les pins sylvestres, l'un des rares résineux naturel de notre département.

La qualité paysagère de la commune a été reconnue par l'inscription de tout le paysage entre le bourg et la butte de Montaigu situé sur la commune voisine d'Hambers. Le site inscrit enveloppe le site classé du Montaigu et dépasse les 2000 ha, dont une bonne partie sur la commune de Saint Gemmes le Robert.

Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont recensées partiellement sur le territoire de la commune :

**ZNIEFF des landes de la maison Neuve** : C'est une ZNIEFF de type I, c'est-à-dire une zone où des espèces sont protégées. C'est une zone humide avec ses étangs, ses bois et prairies humides. Par endroits le sol est tourbeux. Cette zone est traversée par la RD 272 et bénéficie d'un fauchage tardif. Une espèce végétale, protégée dans le département de la Mayenne est présente sur les bords de route. Il s'agit de l'Osmonde royale.



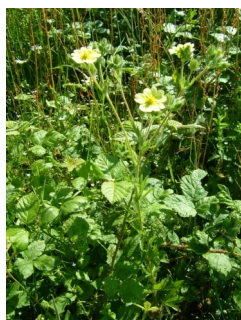
Osmonde royale avant sa fructification (M. Gérard)



Orchis tacheté (O. Duval)

Sur les bords de cette route on rencontre aussi l'Orchis tacheté une orchidée qui aime bien les terrains frais, chimiquement pauvre et acide.

Sur la partie plus sèche des talus de cette route on peut apercevoir aussi une plante de la famille des rosacées, appelée la Potentille droite. Cette espèce bénéficie des délaissées de terrains pour se développer à nouveau.



Potentille droite (O. Duval)

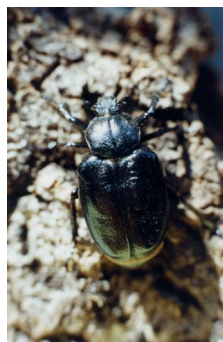
**ZNIEFF du bois d'Hermet** : Bien que ce massif boisé ne soit pas du tout présent sur le territoire communal, la ZNIEFF dénommé Bois d'Hermet englobe les landes de la Maison Neuve et de ce fait la ZNIEFF du bois d'Hermet.

**ZNIEFF de la vallée de l'Orthe.**

Cette rivière vient prendre sa source juste en limite de la commune. La ZNIEFF englobe les prairies bordant le cours d'eau et ainsi touche la commune de saint Gemmes le Robert. L'Orthe est une rivière de première catégorie où des peuplements de truite fario sont présents.

La commune de Saint Gemmes le Robert est concernée par plusieurs SAGE : le sage Mayenne et les sage Sarthe Amont et Sarthe aval.

La commune de Saint Gemmes le Robert est aussi concernée par le site Natura 2000 : **bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé le Guillaume**. La présence du Pique prune dans les arbres têtards est le résultat de décennies de pratique de l'émondage des arbres. La formation de cavités dans lequel le bois va se décomposer est le milieu de vie de cet insecte.



Pique prune (D. Landemaine)



Chêne têtard (B. Jarri)

Les cavités des arbres creux sont souvent le refuge de nombreux autres insectes, mais aussi de chauves-souris, voire de rapaces nocturnes. Sur la commune trois espèces de rapaces nocturnes sont recensées : la chouette hulotte, l'Effraie des clochers et la chevêche d'Athéna. Elles sont de précieux auxiliaires en se nourrissant de rongeurs.

Sur les pentes des collines des pelouses et des prairies bien exposées au soleil sont idéales pour faire de belles observations de papillons. Sur la commune trois espèces à caractère patrimonial ont été recensées : le flambé, dont la chenille se nourrit sur le prunellier, la Lucine dont la chenille se nourrit sur les primevères et enfin le Petit Sylvain, une espèce préférant les bois clairs



Le Flambé (O. Duval)

La biodiversité est un indicateur d'un équilibre entre les activités humaines et le milieu naturel dans lequel elles s'exercent. Une biodiversité riche témoigne d'un milieu non ou peu perturbé.

Bertrand jarri - Mayenne Nature environnement (Chargé de mission)



## ECOLE PRIVEE ABBE ANGOT



Le lundi 7 novembre, M. Grudet est venu dans notre école Abbé Angot. Il a sensibilisé les enfants de CE/CM à la violence, aux conséquences que nos actes peuvent avoir sur notre

vie. A travers son expérience d'ancien combattant, il a expliqué aux enfants l'importance du devoir de mémoire afin de ne pas répéter les mêmes erreurs.

Il leur a fait comprendre que leur vie d'aujourd'hui découle du passé. Les enfants ont apprécié son intervention.

Ils ont voulu le remercier en étant présent à la cérémonie du 11 novembre. Ce fut un moment d'émotions partagées.

Cette année l'école Abbé Angot a organisé le vendredi 16 décembre, un marché de Noël. De nombreuses personnes ont participé aux ateliers du vendredi après-midi. Ainsi les enfants de l'école aidés de ces adultes ont préparé divers objets qui ont été mis en vente lors du marché. Ce fut l'occasion pour les aînés de la commune, de retourner à l'école. Ils ont raconté aux enfants les Noël de leur enfance.

Tous ensemble, ils ont fait des jeux de société et partager un goûter.

Les enfants ont également chanté quelques chansons de Noël en anglais et en français.

Le samedi 31 mars 2012, de 9 heures à midi, l'école ouvrira ses portes. Au programme, des ateliers parents / enfants ainsi que l'inauguration du site internet de l'école animeront cette matinée. Vous êtes tous les bienvenus.

Au début de l'année scolaire, faisant suite à l'assemblée générale de l'APEL et de l'OGEC, les bureaux ont été votés et ainsi constitués :

**OGEC** : Mme Duret présidente, Mme Mézière trésorière, Mme Leriche secrétaire.

**APEL** : Mme Leblanc présidente, Mme Filoche vice-présidente, Mme Dutertre trésorière, Mme Goupil secrétaire, en tant que membres Mme Beaupied, Mme Masserot, M. Mézière, M. Pifre, M. Tanchot.

L'Ecole Abbé Angot a accueilli à la rentrée scolaires deux nouvelles institutrices : Mme CREQUER (directrice) et Mme .

## ECOLE PUBLIQUE DU ROCHARD - RPI MEZANGERS - STE GEMMES

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI MEZANGERS/STE GEMMES LE ROBERT



Pour sa troisième année consécutive, l'APE a organisé son Marché de Noël qui s'est déroulé une fois n'est pas coutume à la salle des fêtes de Mézangers (dû au mauvais temps). Ce fut un vrai succès, avec une forte mobilisation des enfants, des parents et des enseignants. Nous remercions tout le monde pour l'engouement que

suscite cet événement autour des fêtes de fin d'année.

Le Père Noël est arrivé en calèche et tous les enfants ont pu en profiter (tours de calèches, photos avec le Père Noël, contes de Noël, restauration, objets fabriqués par les élèves en classe).

N'oublions pas que nos CM partent bientôt en classe de neige, nous leur souhaitons un bon voyage et une bonne découverte de la montagne.

N'oublions pas que l'école de Mézangers cherchait son nom depuis quelques années, après un sondage effectué auprès des parents de Mézangers : ce sera « L'école des P'tites Mézanges »

#### Prochain rendez-vous de l'APE :

Soirée dansante « Jambon à l'os »

Le samedi 28 janvier 2012 à la salle des fêtes de Sainte Gemmes.

Formule de plats à emporter

**ON VOUS ATTEND NOMBREUX**

Contact : Sandrine ANTUNES : 02 43 58 18 07

Nous tenons à nouveau à remercier tous ceux et celles qui par leur aide, leur soutien et leur présence contribuent à chaque fois à la réussite de nos manifestations.

**Les membres de l'association en profitent pour vous souhaiter une bonne année à tous.**

## UN PEU D'HISTOIRE... : l'évolution de la démographie

### • Notes sur la démographie comparée de Ste Gemmes le Robert et Evron.

1861, à « la Blottiere », hameau de Ste Gemmes le Robert, naît le 8 février GUESNE RENE Joseph fils de Guesné René, bûcheron, et de Pellouin Françoise sa femme. La veille, à Evron, rue de Saulgé est né BADAULT CHARLES fils de Badault Constant, affranchisseur (hongreur), et de Roguet Marie sa femme.

Ces deux naissances viennent faire nombre dans ce village et son chef-lieu de canton et seront comptées dans le recensement de la population qui a lieu en ce début d'année 1861. L'enfant GUESNE RENE est un des 2 327 habitants de Ste Gemmes le Robert en 1861, nombre en diminution depuis 1836 année du maximum d'habitants (2 633) en cette commune.



Photo du bourg de Ste Gemmes le Robert

En parallèle Evron qui avait 3 867 habitants en 1836 a continué d'accroître sa population jusqu'en 1861 où l'on recense BADAULT CHARLES et 5 300 évronnais, avant une décroissance continue qui ne s'arrêtera que vers 1955 (3 461 hab) pour repartir à la hausse et atteindre 7 823 hab en 2006. Dans le même temps, Ste Gemmes le Robert va perdre ses habitants pour ne plus en compter que 780 en 2006, nombre quelque peu en hausse par rapport aux dernières années.

Les causes des fluctuations de démographie de ces deux communes peuvent en partie s'expliquer par la construction des équipements du XIX<sup>ème</sup> siècle et l'évolution industrielle.

En 1836 à Ste Gemmes le Robert alors à son apogée de population arrive la nouvelle route Evron-Bais qui va faciliter l'exode de la population vers le chef-lieu de canton proche, qui lui-même continue d'accroître le nombre d'évronnais jusqu'en 1861. Le chemin de fer arrivé à Evron en 1855 permet lui aussi le départ pour les villes (Paris, Rennes, Le Mans, Laval) et en

conséquence fait baisser les populations des zones rurales ainsi que celle d'Evron. Evron par ailleurs abandonnée par certaines industries qui se transforment ou mutent vers d'autres villes (exemple: la chapellerie Tirard avec ses 175 ouvriers.)

Aujourd'hui nous constatons une autre évolution. Les villes et petites villes baissent en population au profit des villages périphériques qui s'équipent en lotissements.



Vue aérienne d'Evron

Guesné René 29 ans, bucheron, et Pellouin Françoise 21 ans se marient à Ste Gemmes le Robert le 29 janvier 1860, ils habitent à « la Blottiere ».

De leur union naît cinq enfants, RENE JOSEPH, Célestine, Valentin, Augustine, Florentine.

Le 21 janvier 1869 Guesné Françoise décède. Ensuite vers 1872 la famille déménage pour habiter à la ferme de la Rochelle, RENE JOSEPH est bûcheron comme son père (Célestine est à la Vallée de Sééz, Valentin à Hucheloup). Le 17 novembre 1882 il est appelé au service militaire puis il est démobilisé le 1er juillet 1881, il se marie à Ste Gemmes le Robert le 16 janvier 1894 avec Feurprier Josphe et en 1896 année du décès de son père (novembre) il habite Evron.

Badault Constant 24 ans, hongreur, et Roguet Marie 37 ans se sont unis à Evron le 4 février 1855. Trois enfants, Marie; Caroline et CHARLES naissent au domicile sis rue Basse de Saulgé. En 1872 Marie est modiste, Caroline lingère, CHARLES perruquier coiffeur, métier qu'il exerce à Paris lors de sa mobilisation pour effectuer son service militaire en 1881, service duquel il est exempté comme soutien de famille après le décès de son père. A cette époque la famille est domiciliée à Laval.

Gervais BARRE



## 'évolution de la démographie (suite)

### La renaissance industrielle

Né en 1908, Raoul Vadepiéd, fut le maire d'Evron entre 1951 et 1977, sénateur entre 1965 et 1983 : il a profondément marqué son époque et les Coëvrons. Père de l'intercommunalité par la création du SVET, il a beaucoup œuvré au développement de la ville pendant les Trente Glorieuses en favorisant l'implantation de deux grandes entreprises agro-alimentaires qui font

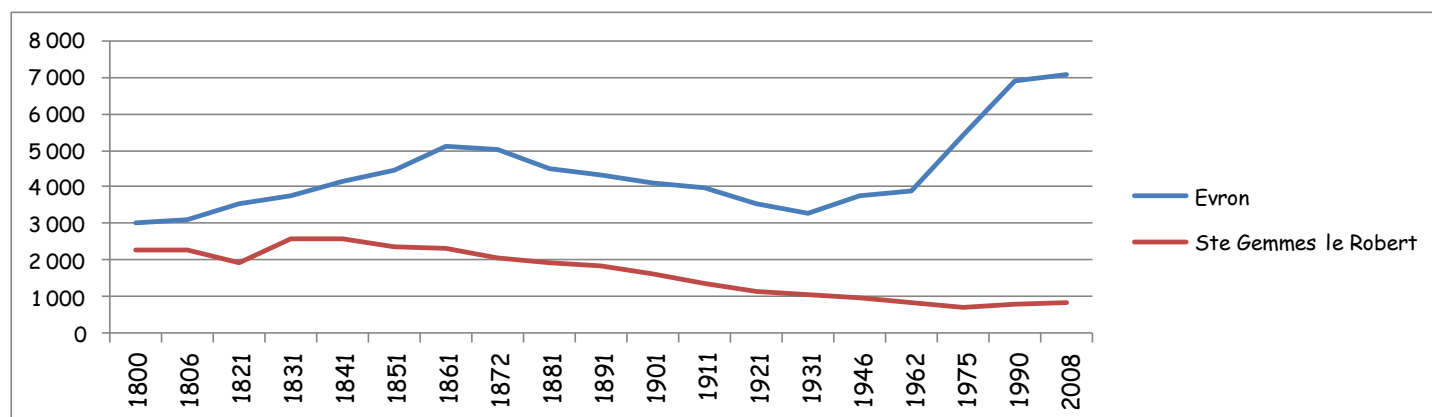
encore la fortune d'Evron : BEL et SOCOPA. Sous son mandat de maire, la ville s'est beaucoup transformée, sa population a doublé entre 1945 et la fin des années 1990.

La prospérité économique et la vitalité démographique de la ville pendant les Trente Glorieuses à ainsi permis aux acteurs locaux de créer un lycée professionnel qui ouvre en 1969.

### Comparaison du nombre d'habitants commune d'Evron et commune de Ste Gemmes le Robert

ANNEE	1800	1806	1821	1831	1841	1851	1861	1872	1881	1891
Evron	3 020	3 110	3 518	3 750	4 130	4 461	5 101	5 011	4 482	4 307
Ste Gemmes le Robert	2 290	2 274	1 917	2 599	2 584	2 379	2 327	2 069	1 933	1 835

ANNEE	1901	1911	1921	1931	1946	1962	1975	1990	2008
Evron	4 089	3 978	3 534	3 264	3 740	3 874	5 407	6 904	7 092
Ste Gemmes le Robert	1 623	1 344	1 117	1 035	971	817	720	771	841



Source des données : Archives Départementales de la Mayenne.



Vue aérienne d'Evron (2006)



Vue aérienne de Ste Gemmes le Robert (2006)

## LA VIE ASSOCIATIVE

### • Centre Communal d'Action Sociale

Le repas du CCAS a eu lieu le dimanche 9 octobre 2011, soixante dix personnes de plus de 60 ans y ont participé. Le repas avait été préparé par le restaurant «La Pantoufle». Cette année les doyens étaient Mme Bernadette COUTARD (99 ans), Mme JEANNEAU (90 ANS), M. Jules FEURPRIER (89 ans) et M. Clovis BESNARD (88 ans).

Nous avons une pensée particulière pour M. André BRETONNIERE décédé le samedi 17 Décembre. Il était membre du CCAS depuis le 1 Janvier 1987.



Certains des membres du CCAS, accompagnés de deux adjoints :

Au premier plan : Mme Bernadette COUTARD et M. Jules FEURPRIER.

Au second plan (de gauche à droite) : M. Daniel ANGOT, M. Maurice UZU, Mme Valérie VALLEE, Mme Annick LORIEUL, M. Paul MASSEROT, M. Roland COLLET, M. André BOISBOUVIER, Mme Béatrice RENARD.

### • CLUB RUBRI III (CLUB DES AINES DE STE GEMMES LE ROBERT)

Les Aînés vous offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012, en particulier de bonne santé.

L'année 2011 s'est bien passée dans une ambiance conviviale et dans la joie.

Le 18 juillet, une délégation est allée souhaiter l'anniversaire de Mme COUTARD (99 ans) à l'Hôpital, dommage que ce n'était pas notre salle, nous aurions tous pu être présents pour fêter cet événement.

Cette année nous avons déploré 3 décès.

Voici nos dernières rencontres :

✓ 08 septembre : un voyage à Bécherel afin de découvrir son patrimoine culturel et touristique très riche (château, ses onzes écluses...) agrémenté d'un bon repas et pour finir une balade sur le vélo rail qui s'est déroulée dans la bonne humeur et les rires

✓ 17 septembre : concours de pétanque avec la participation de 44 équipes, nous remercions les participants.

✓ 12 octobre : randoonnées châtaignes, boules et cartes (90 personnes présentes)

#### CALENDRIER 2012

✓ 02 février à 14 h : assemblée générale (règlement de la cotisation de 15 €), suivi d'un divertissement gâteaux et sa suite ;

✓ 21 février : repas gratuit du club, à la salle des fêtes, rendez-vous à 12 heures ;

✓ 24 mars : concours de belote pour tous, avec lots

de viandes, inscriptions à partir de 13h30 à la salle des fêtes ;

✓ 21 juin : pique-nique du club, gratuit pour les adhérents, rendez-vous à 14h au Gué de Selle ;

✓ 30 juin : concours de pétanque pour tous, avec lots, dès 13h30 ;

✓ 10 octobre : randonnée châtaignes, boules et cartes à 14 heures.

Notre club vieillit et le nombre de ses adhérents diminue (décès, maladies). Monsieur Bernard LECLERC, Président départemental des clubs des Aînés nous demande d'essayer de recruter de nouveaux participants. Courant janvier, vous recevrez donc un courrier vous invitant à venir nous rejoindre. Merci à l'avance.

Contacts :

Mme Thérèse MEZIERE (Présidente) : 02.43.90.61.93

M. Jean-Claude BOULIERE (Co-Président) : 02.43.90.65.51



Anniversaire de Mme COUTARD



## • TENNIS DE TABLE

Huit années sont déjà passées depuis la création du club.

Aujourd'hui 2 équipes sont inscrites en championnat départemental (16 joueurs) :

- 1 en D4
- 1 en D5

Dans cet effectif, 4 jeunes collégiens (formés au club) ont intégré le championnat 2011-2012. Ils s'entraînent régulièrement toutes les semaines. Il s'agit de Ronan BLANCHARD, Teddy BLANCHE, Hugo PEARD et Antonin PIFRE.



Une initiation est effectuée par Linda LOILLIER (de la Communauté de Commune) pour les jeunes de l'école

primaire le mardi de 16h45 à 17h45.

Deux entraînements par semaine sont assurés par Thierry PIFRE : le mardi et le vendredi de 18 à 19h (12 joueurs en tout).



Grâce à l'entraînement quotidien des jeunes, nous espérons progresser dans le jeu et augmenter notre effectif pour les saisons à venir en limitant le recrutement extérieur.

### Contact

Président Christian PLARD  
Trésorier Régis BLANCHARD  
Secrétaire Bertrand PEARD

Amicalement



### • « Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit »

Le don d'organes s'est trouvé en 2011 au cœur de l'actualité au moment

de la discussion parlementaire à propos de la révision des lois de bioéthique, adoptées en juillet. A cette occasion, le gouvernement a annoncé le prochain lancement d'un « plan greffe 2012 - 2017 ».

FRANCE ADOT 53 est présente sur tout le département pour aller à la rencontre des Mayennais, les informer et répondre à leurs questions concernant les dons d'organes, de moelle osseuse et les greffes, et peut être ainsi permettre de faire tomber des tabous et donner de l'espoir à davantage de personnes en attente d'une greffe. En effet, malgré les efforts et l'engagement de la société civile, les besoins non couverts demeurent préoccupants et toujours en augmentation d'année en année (\*).

Qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, encore trop souvent les familles des donneurs potentiels

refusent le prélèvement dans ces moments douloureux, faute d'être informées, faute d'en avoir parlé. Il est utile de se documenter, de poser toutes les questions. Il est encore mieux de porter sur soi une carte de donneur d'organes et/ou d'être inscrit sur le registre national des donneurs de moelle osseuse.

Après avoir demandé leur carte - y compris les mineurs - 74% des porteurs ont reparlé du don d'organes en famille, 53% entre amis, et 29% au travail ou au lycée. **Le port de la carte libère donc véritablement la parole.**

Pour répondre à vos questions, obtenir de la documentation, un formulaire de donneur de moelle osseuse, ou encore une carte de donneur, vous pouvez contacter :

FRANCE ADOT 53.  
B.P. 90634 --53006 LAVAL Cedex  
Tél : 02.43.90.68.10  
E-mail : franceadot53@orange.fr  
Site : www.france-adot.org

## • Bibliothèque municipale



Dans le cadre de sa causerie annuelle, le point lecture a accueilli Isabelle Dufraise le 18 novembre 2011.

Auteure de l'ouvrage « Le loup en Mayenne », elle a présenté l'animal à une quinzaine de personnes en s'appuyant sur un diaporama commenté. Passionnée



du loup, I. Dufraise n'a pas hésité à répondre aux questions du public qui s'est pris au jeu de découvrir et de s'intéresser à la bête réputée maléfique autour de laquelle planent tant de légendes. La soirée s'est terminée autour d'un verre de la convivialité.

Les dernières acquisitions du point lecture portent sur des livres relatifs à la Mayenne, entre autre celui d'Isabelle Dufraise. Egalement, pour le plaisir des yeux, à feuilleter un magnifique ouvrage de photos du patrimoine mayennais: y figurent notamment manoirs et châteaux locaux, tels que Pierre-Fontaine et le Château du Rocher. Nous avons également acquis un livre sur les oiseaux de notre région : de petit format, facile à emporter, idéal pour partir en balade et identifier les passereaux.

Pour la jeunesse, nous avons en nouveautés des albums, des documentaires sur des thèmes récurrents réclamés par les enfants : les dinosaures et les châteaux-forts.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est municipale, gratuite et ouverte à tous. Pour nous contacter : pendant les permanences le mercredi et le samedi de 10 à 11 heures ou sur mel : [bibliotheque.stgemmeslerobert.orange.fr](mailto:bibliotheque.stgemmeslerobert.orange.fr)

## • STE GEMMES SPORTS FOOTBALL

Voici les dates des manifestations de Ste Gemmes Sports pour l'année 2012 :

- samedi 25 février : soirée couscous ;
- Mardi 1<sup>er</sup> mai : tournoi de sixte.

Le club souhaiterait faire remonter une remarque à l'intention des propriétaires des chiens. En effet, il leur demande d'être vigilent afin que leur animal de compagnie ne fasse leurs besoins sur les terrains de football. Il nous serait agréable que vous pensiez aux jeunes de l'école de foot et joueurs séniors qui jouent sur les terrains les samedi et dimanche.

Merci par avance.

Le Président.

## Contact :

**M. Jean Noël PERICHET**  
7 Impasse des Aubépines  
53600 STE GEMMES LE ROBERT  
Tél : 02 43 98 81 69 ou  
06 37 63 57 59

Le club de Ste Gemmes



Sports vous souhaite une très bonne année.





## L'ETAT - CIVIL

### • Naissances

05 janvier	Vathéa LANTUAS
20 février	Théotime AUDOUIN
27 avril	Thalia BRAULT
08 septembre	Doriane RIVIERE
15 septembre	Jeanne ROBICHON
14 décembre	Garance GOMAS
23 décembre	Baptiste SASSIER

### • Mariages

30 avril	Baptiste COLADANT & Anaïs BEGHIN
27 août	Pierre CABANNES & Laëtitia THOMASSET
01 octobre	Jean-François PARIS & Paméla CHERAULT

### • Décès

(transcriptions d'actes de décès)

11 janvier	Albert GRUDET
10 février	Micheline MICHEL
18 avril	Juliette GAUGAIN
22 avril	Serge RADET
18 juin	Marie BESNARD
16 août	Jules LAMBERT
04 septembre	Stéphane MASSEROT-BRETON
17 décembre	André BRETONNIERE

## VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Vous souhaitez vous exprimer sur un sujet en particulier, faire connaître un lieu ou une personne, mettre en valeur du patrimoine local, présenter une activité culturelle, artistique, sportive ou autre .... en relation avec la commune bien entendu .... N'hésitez pas à nous contacter sur papier libre, par courriel à l'adresse suivante : [mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr](mailto:mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr) ou en nous retournant le coupon au verso de cette page et nous ferons paraître votre article dans cette rubrique !

Nom - prénom

Adresse.....

Tel. : ..... Courriel : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# A VOS AGENDAS ... LES RENDEZ-VOUS A NOTER !

## Calendriers des manifestations année 2012

ASSOCIATIONS		MANIFESTATION
28.01.12	A.P.E.E.P. - ECOLE PUBLIQUE DU ROCHARD	Soirée dansante « Jambon à l'os »
11.02.12	ECOLE ABBE ANGOT	Repas dansant « Entrecôte frites »
21.02.12	CLUB RUBRI III	Repas
25.02.12	COMITÉ DES FÊTES	Repas dansant - Couscous
24.03.12	CLUB RUBRI III	Concours de belote
31.03.12	PO'AIM	Bal Folk
07.04.12	COMITÉ DES FÊTES	Loto
29.06.12	ECOLE ABBE ANGOT	Distribution des prix
30.06.12	CLUB RUBRI III	Pétanque
14.07.12	COMITE DES FETES	Randonnée pédestre
15.09.12	CLUB RUBRI III	Concours de pétanque
10.10.12	CLUB RUBRI III	Randonnée châtaignes
30.06.12	CLUB RUBRI III	Concours de pétanque
01.12.12	COMITÉ DES FÊTES	Repas dansant - Choucroute



Repas du CCAS du 09 octobre 2011